



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

MISE À JOUR – SITUATION COVID-19

Accès interdit aux modules de jeux dans les cours d'école

Rimouski, le 24 mars 2020, 11 h 30 – Par mesure préventive, la Commission scolaire des Phares a pris la décision d'interdire à partir d'aujourd'hui, l'accès aux parents et à leurs enfants à tous les modules de jeux se trouvant dans les cours extérieures de ses établissements.

« Vecteurs de propagation du virus, les modules de jeux présents dans les cours d'école représentent un risque de contamination chez les enfants et leurs parents, et par le fait même, pour le reste de la communauté. Nous joignons nos décisions à celle de la Ville de Rimouski afin de minimiser le plus possible les impacts réels de nos parcs et espaces publics communs quant à la prolifération du virus », mentionne Carl Ruest, directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire des Phares.

Dans la mesure du possible, les barrières des clôtures de nos cours d'école seront fermées à la population. Nous demandons toutefois la collaboration de tous les parents afin d'éviter d'utiliser les installations extérieures de l'ensemble de nos établissements même si l'accès physique demeure possible dans certains cas.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES AUX PARENTS

Voici un rappel des dernières directives ministérielles qui ont été émises en date d'aujourd'hui :

✓ ***Effets personnels des élèves***

Jusqu'au 30 mars 2020, l'accès aux écoles demeure interdit aux parents et aux élèves. Les effets personnels des enfants demeurent donc pour le moment dans les établissements. Nous sommes toujours en attente de la directive de la Santé publique à ce sujet.

✓ **Consolidation des apprentissages**

Comme mentionné par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, l'équipe ministérielle est à mettre en place une plateforme web qui sera disponible aux élèves à compter du 30 mars prochain. Cette dernière proposera des activités d'apprentissage sur une base volontaire et sera bonifiée de semaine en semaine. Nous tiendrons les parents informés de l'évolution des actions mises en place. Il est important de rappeler que l'intention derrière cette mesure n'est pas que la maison devienne une salle de classe.

✓ **Examens ministériels**

Nous rappelons qu'aucune épreuve ministérielle n'aura lieu d'ici la fin de l'année scolaire. Le passage de chaque élève vers le niveau supérieur sera établi en fonction des résultats obtenus aux deux premiers trimestres et de la capacité d'apprentissage de l'enfant. Dans tous les cas, les décisions seront prises dans un souci d'équité et dans l'intérêt pédagogique de l'enfant.

✓ **Services de garde d'urgence maintenus**

Jusqu'au 1^{er} mai 2020, nos trois services de garde continueront d'offrir un support aux parents des services essentiels dans le besoin, dont les enfants sont âgés de 4 à 13 ans. Ces derniers sont ouverts de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, et sont localisés dans les écoles suivantes :

- [École Norjoli](#) | Mont-Joli : 70, Avenue Beaupré
- [École du Grand-Pavois-de-Sainte-Agnès](#) | Rimouski : 130, rue Côté
- [École du Rocher](#) | Rimouski : 845, rue Saint-Arsène

Les parents concernés doivent obligatoirement inscrire leurs enfants via le lien suivant : https://formulaires.education.gouv.qc.ca/dev_ti/service_garde_etablissements_hospitaliers/fr

IMPORTANT! : Nous vous rappelons que les informations émises dans ce communiqué peuvent changer à tout moment puisque la situation COVID-19 évolue de jour en jour. Il est donc impératif pour nos parents de consulter régulièrement notre site web, notre page Facebook ainsi que le site web du gouvernement du Québec afin de connaître les dernières mises à jour.

Commission scolaire des Phares : www.csphares.qc.ca | <https://www.facebook.com/csphares/>

Gouvernement du Québec : www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.